

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 12 septembre 2022

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce douzième jour du mois septembre deux mille-vingt-deux, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Siege # 1 Lina Lavoie

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. Alexandre Girard, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

1 – MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 août 2022;
5. Remise des certificats de l'école nationale des pompiers du Québec aux pompiers volontaires suivants : Tobie Jean, Christine Guay, Antoine Berthiaume et remettre le certificat cadeau à Nicolas Jean;
6. Invitation au tournoi de golf au profit de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;
7. Demande de soutien financier de la SAAC;
8. Proposition de Mme Nathalie Girard et M. Maurice Lavoie pour le terrain situé au 36 rue du Jardin;
9. Proposition pour la surveillance des travaux de construction pour le rang des Lacs et la rue Principale;
10. Proposition du laboratoire pour les travaux de construction pour le rang des Lacs et la rue Principale;
11. Renouvellement de la cotisation de l'association des personnes handicapées de Charlevoix;
12. Formation de scie à chaîne pour Louis-Charles Girard;
13. Dérogation mineure pour le lot 6 054 125;
14. Dérogation mineure pour le lot 6 054 214;
15. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires à temps partiel;
16. Colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec;
17. Matériel pour les travaux de la Résidence Lanoyée;
18. Valves de la rue Principale;
19. Travaux à effectuer concernant la subvention de 75 000\$;
20. Demande de participation financière de la Maison des jeunes Esper-ados;
21. Dépôt d'un projet dans le cadre du volet 4 -soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
22. Dépôt d'un deuxième projet dans le cadre du volet 4- soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;
23. Varia a) aide financière pour la porte ouverte du service d'incendie;
24. Comptes à ratifier d'août 2022;
25. Comptes à payer d'août 2022;
26. Salaires du mois d'août 2022;
27. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
28. Période de questions allouée aux contribuables;
29. Levée de l'assemblée.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2022-09-4834

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter le point 23 a) aide financière pour la porte ouverte du service incendie même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

**4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AOÛT
2022**

RÉSOLUTION 2022-09-4835

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5- REMISE DES CERTIFICATS DE L'ÉCOLE NATIONALE DES
POMPIERS DU QUÉBEC AUX POMPIERS VOLONTAIRES DE
NOTRE-DAME-DES-MONTS.**

M. Alexandre Girard, maire et M. Daniel Boies chef pompier ont remis les certificats aux pompiers volontaires suivants :

Mme Christine Guay
M. Tobie Jean
M. Antoine Berthiaume
M. Nicolas Jean

**6 – INVITATION AU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA
FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2022-09-4836

CONSIDÉRANT une invitation au tournoi de golf au profit de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix qui se tiendra le vendredi 16 septembre 2022 au Club de golf Le Loup de Baie-Saint-Paul;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire un don de 50\$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix.

**7- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU SERVICE D'AIDE
COMMUNAUTAIRE DE CHARLEVOIX-EST (SACC)**

RÉSOLUTION 2022-09-4837

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue le 17 août 2022 du service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est (SACC);

CONSIDÉRANT QUE leur clientèle a presque doublé depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il ont établi le soutien financier selon le nombre de résidents de la municipalité selon la population recensée par Statistique Canada soit 789 résidents et ils ont évalué à 1\$ annuel par résident;

En Conséquence, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder un soutien financier de 100\$ au Service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est (SACC).

8- PROPOSITION DE MME NATHALIE GIRARD ET M. MAURICE LAVOIE POUR L'ACHAT DU TERRAIN SITUÉ AU 36 RUE DU JARDIN

RÉSOLUTION 2022-09-4838

CONSIDÉRANT le lot 6 054 247 situé sur la rue Du Jardin qui demeure non vendu à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Madame Nathalie Girard et M. Maurice Lavoie résident au 36, Rue du Jardin, Notre-Dame-des-Monts, Québec, G0T 1L0, terrain connu et désigné comme étant le lot 6 054 247 au cadastre officiel de Canton Desales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 1 924,6 mètres carrés, pour un coût total de 6 500\$ taxes incluses entre les deux parties. La municipalité garde une servitude publique sur ce terrain en prévision d'installation pour l'aqueduc et l'égout selon les besoins de la municipalité. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, directrice générale ainsi que M. Alexandre, maire à signer tous les documents reliés à la vente de ce terrain incluant le contrat notarié chez Me Lise Robitaille.

9- PROPOSITION POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LE RANG DES LACS ET LA RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2022-09-4839

CONSIDÉRANT la proposition d'Arpo groupe conseil pour la surveillance des travaux de construction pour le rang des Lacs et la rue Principale;

CONSIDÉRANT la durée des travaux est prévu pour 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition d'Arpo groupe conseil pour la surveillance des travaux de construction pour le rang des Lacs et la rue Principale. Le budget de surveillance est séparé en 2 parties, soit :

Surveillance bureau : 12 500\$ (dessins d'atelier, coordination, réunion, validation des demandes de paiement, et autres.

Surveillance au chantier : 4 275\$/semaine sur une estimation de 8 semaines, le total est de 34 200\$ et sera ajusté en fonction de la durée réelle.

pour toute demande additionnelle, les taux suivants seront utilisés :

Ingénieur sr.	120.00\$/h
Ingénieur inter.	95.00\$/h
Tech sr.	85.00\$/h
Tech inter	75.00\$/h
Adjoint	55.00\$/h

**10- PROPOSITION DU LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION POUR LE RANG DES LACS ET LA RUE
PRINCIPALE**

RÉSOLUTION 2022-09-4840

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter d'octroyer le contrat à LEQ pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la rue Principale et le rang des Lacs pour un montant évalué à 21 820\$ qui sera ajusté à la fin en fonction des quantités finales.

**11- RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE
L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE
CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2022-09-4841

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler de la cotisation de l'association des personnes handicapées de Charlevoix au montant de 25\$ pour un an.

**12-FORMATION DE SCIE À CHAÎNE POUR LOUIS-CHARLES
GIRARD**

RÉSOLUTION 2022-09-4842

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillère présents :

D'inscrire l'employé Louis Girard à une formation pour la scie à chaîne qui aura lieu le 6 septembre 2022 à la polyvalente St-Aubin de 8 h à 17h pour la partie théorique et le 7 ou 8 septembre pour la partie pratique en forêt. Le coût pour cette formation est de 440\$ plus taxes.

**13- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AGRANDIR UN
GARAGE PRIVÉ ISOLÉ (LOT 6 054 125)**

RÉSOLUTION 2022-09-4843

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 4 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié en date du 24 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre l'agrandissement d'un garage privé et dont la superficie et la hauteur finale seront au-delà des limites permises;

CONSIDÉRANT que la hauteur finale du bâtiment serait de 22 pieds 6 pouces (6,86 mètres) alors que la hauteur maximale prescrite par l'article 6.2.3 du règlement de zonage 228-35 est de 6 mètres.

CONSIDÉRANT que la superficie finale du bâtiment serait de 123,37 mètres carrés (ajout de 68,93 mètres carrés) alors que la superficie maximale prescrite par l'article 6.2.3 du règlement de zonage 228-35 est de 115 mètres carrés pour un terrain de 1500 mètres carrés et plus.

CONSIDÉRANT que le requérant désire garde la même pente de toiture que le garage existant pour l'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le requérant désire avec la même profondeur de garage que l'existant et avoir deux portes de garage sur la façade;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire est pratiquement peu visible de la voie publique puisqu'il est situé dans la cour arrière et en bas d'une pente;

CONSIDÉRANT que la dérogation est considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT que l'octroi de la dérogation mineure ne causerait pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation tel que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'agrandissement d'un garage privé qui aura une hauteur finale de 6,86 mètres et d'une superficie de 123,37 mètres carrés sur la propriété située au 66 à 66-A, sur Notre-Dame (lot 6 054 125).

**14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LE
MAINTIEN D'UN ABRI D'HIVER (BÂTIMENT TEMPORAIRE) SUR LE LOT
(6 054 214)**

RÉSOLUTION 2022-09-4844

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié en date du 24 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre le maintien d'un abri d'hiver à l'extérieur de la période autorisée;

CONSIDÉRANT que l'article 8.2.1 du règlement de zonage 228-35 permet les abris d'hiver entre le 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante;

CONSIDÉRANT qu'un garage privé est déjà présent sur le lot;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas considérée comme mineure puisque ce type de construction est complètement prohibé à l'extérieur de la période autorisée;

CONSIDÉRANT que le refus de l'octroi de la dérogation mineure ne causerait pas un préjudice sérieux aux propriétaires;

CONSIDÉRANT le précédent qu'engendrerait l'octroi d'une dérogation mineure pour ce type de demande;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation tel que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ainsi REFUSER la demande visant à permettre de maintenir un abri d'hiver durant la saison estivale, soit entre le 30 avril et le 15 octobre.

15-PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRE OU À TEMPS PARTIEL

RÉSOLUTION 2022-09-4845

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de 2 pompiers pour les programmes Pompier I, de 2 opérateurs d'autopompe et de deux en désincarcération au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseiller et Conseillères présentes :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

**16-COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION 2022-09-4846

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière au colloque de zone les 14 et 15 septembre à la station touristique Duchesnay à Sainte-Catherine- de- la- Jacques- Cartier au montant de 100\$ et de payer les frais inhérents.

**17- MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE LA RÉSIDENCE
LANOYÉE**

RÉSOLUTION 2022-09-4847

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer la pénalité pour le retour du matériel concernant les travaux pour la résidence Lanoyé pour un montant approximatif de 3 441.88\$ plus les taxes.

18- VALVES D'EAU POUR LA RUE PRINCIPALE

2022-09-4848

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire remplacer deux vannes par l'entrepreneur Fernand Harvey pour un montant environ de 5 500\$ pour le matériel et faire les travaux aux taux horaires.

**19- TRAVAUX À EFFECTUER CONCERNANT LA SUBVENTION
DE 75 000\$**

RÉSOLUTION 2022-09-4849

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Garage municipale : 32 396.31\$ par la Cie de construction NOMI
Pavage Stationnement garage municipale et service incendie : 14 631.64\$ par Darel
Électricité : 25 307.03\$ par Asselin Électrique

Total : 72 334.98\$ taxes nettes

Ces travaux vont être subventionné dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

20- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MAISON DE SJEUNES ESPER-ADOS

Ce point à reporter

21- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4- SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ

RÉSOLUTION 2022-09-4850

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Notre-Dame-des-Monts et de Saint-Hilarion désirent présenter un projet pour les services d'un agent de développement dans le cadre de l'aide financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Notre-Dame-des-Monts s'engage à participer au projet pour les services d'un agent de développement et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Hilarion organisme responsable du projet.

22- DÉPÔT D'UN DEUXIÈME PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4-SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ

2022-09-4851

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Notre-Dame-des-Monts et de Saint-Hilarion désirent présenter un projet pour les services d'un directeur de travaux public dans le cadre de l'aide financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Notre-Dame-des-Monts d'engage à participer au projet pour les services d'un directeur de travaux public et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Hilarion organisme responsable du projet.

23- A) VARIA- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PORTE OUVERTE DU SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION 2022-09-4852

CONSIDÉRANT la demande de Tobie Jean Capitaine pour le service incendie de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT sa demande d'aide financière pour la journée des portes ouvertes des services incendie de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs et Clermont qui aura lieu le 17 septembre prochain de 10h à 16h dans le stationnement arrière de l'hôtel de ville situé au 15, rue Principale à Notre-Dame-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder un montant de 800\$ pour la journée des portes ouvertes des services incendie de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs et Clermont qui aura lieu le 17 septembre prochain dans le stationnement arrière de L'hôtel de ville au 15, rue Principale à Notre-Dame-des-Monts.

24- COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2022

RÉSOLUTION 2022-09-4853

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Eau potable :	40.77\$
Fonds d'administration :	10 498.40 \$
Total :	10 539.17 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

25- COMPTES À PAYER D'AOÛT 2022

RÉSOLUTION 2022-09-4854

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2022 :

Eau potable et égout	41 771.33\$
Fonds d'administration :	50 782.50 \$
TOTAL :	92 553.83 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2022 au montant de 92 553.83\$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 92 553.83\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

26- SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2022

RÉSOLUTION 2022-09-4855

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2022 au montant de 27 967.89\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2022 au montant de 27 967.89 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

27-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

28- PÉRIODE DE QUESTIONS

29- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-09-4856

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LEVER l'assemblée à 19h.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 octobre 2022.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.